
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de
dégagement de l'aérodrome de Saint-Valéry-Vittefleu**

Ministère chargé des Transports / Direction générale de l'aviation civile

En application de l'arrêté préfectoral du 13 février 2024, Il est procédé du mercredi 6 mars 2024 à 9h00 au vendredi 22 mars 2024 à 17h30, soit pour une durée de 17 jours consécutifs, à une enquête publique préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Saint-Valéry-Vittefleu présenté par le ministère chargé des Transports.

Le PSA a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords d'un aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire aux processus d'approche finale et de décollage des avions, mais aussi de préserver le développement à long terme de la plate-forme. Il détermine, tenant compte du relief naturel du terrain, les zones frappées de servitudes aéronautiques, ainsi que les cotes maximales à ne pas dépasser, définies à partir de l'utilisation de surfaces de dégagements aéronautiques, et au-dessus desquelles l'espace doit toujours être libre d'obstacle.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Auberville-la-Manuel, Butot-Venesville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Ingouville, Malleville-les-Gres, Neville, Ocqueville, Paluel, Saint-Riquier-es-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Valéry-en-Caux, Veulettes-sur-Mer, Vittefleu.

Le siège de l'enquête publique est la mairie de Saint-Valéry-en-Caux.

Monsieur Jean-Pierre FERRAUD, directeur de projets retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain BOGAERT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi que le registre d'enquête sont déposés dans les mairies de Auberville-la-Manuel, Butot-Venesville, Canouville, Cany-Barville, Clasville, Ingouville, Malleville-les-Gres, Neville, Ocqueville, Paluel, Saint-Riquier-es-Plains, Saint-Sylvain, Saint-Valéry-en-Caux, Veulettes-sur-Mer, Vittefleu et sont consultables, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime :

<https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-prevention-des-risques/Enquetes-publiques-et-Consultations-du-public/plan-de-servitudes-aeronautiques/Plan-de-Servitudes-Aeronautiques-PSA-de-l-aerodrome-de-Saint-Valery-Vittefleu>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet « demande de rendez-vous pour l'enquête publique relative au projet d'approbation du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Saint-Valéry-Vittefleu » ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Les contributions peuvent par ailleurs être adressées à l'attention du commissaire enquêteur :

– par voie postale à l'adresse de la mairie de Saint-Valéry-en-Caux - Place de l'Hôtel de ville, 76460 Saint-Valery-en-Caux
– ou par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Saint-Valéry-en-Caux et sont annexées au registre d'enquête.

Les dépositions peuvent se faire pendant toute la durée de l'enquête de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne avec le rapport d'enquête.

Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mercredi 6 mars 2024 de 9h à 12h à la mairie de Saint-Valéry-en-Caux
- Vendredi 15 mars 2024 de 14h à 17h à la mairie de Vittefleu
- Vendredi 22 mars 2024 de 14h30 à 17h30 à la mairie de Saint-Valéry-en-Caux

Les observations et propositions du public seront consignées sur les registres d'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies au public.

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de la Direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest – Aéroport Brest-Bretagne – CS 20301 Guipavas – 29806 BREST CEDEX 9 - 02 98 32 02 72 – bf.developpement-durable.dsaco@aviation-civile.gouv.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du président de la commission d'enquête dans les mairies précitées et à la préfecture (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'utilité publique et de l'environnement) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes concernées.